

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES PARENTS



1) Horaires et calendriers

→ Horaires d'ouverture et fermeture maternelle et primaire

- 8h15-11h30 et 13h-16h

- Accueil de 8h10 à 8h30 en classes maternelles

- L'aide personnalisée est proposée le lundi de 16h15 à 16h45 (aide sur la période) et le jeudi midi de 12h15 à 12h45 (aide ponctuelle).

→ Semaine scolaire et vacances scolaires

L'école fonctionne sur 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi.

Les familles s'engagent à respecter le calendrier des vacances scolaires de l'école St Vincent (éviter les vacances anticipées, les weekend prolongés ou les jours fériés suisses)

→ Retards et absences

Les retards non prévus **seront sanctionnés**. En cas de retard, merci de vous rendre au secrétariat pour récupérer un coupon à remettre à l'enseignante au moment de l'entrée en classe.

Toute absence doit être signalée le jour même par mail via EcoleDirecte à l'enseignante de votre enfant. **Tout abus sera signalé à l'Inspection Académique** conformément à la loi.

→ Sécurité : entrées et sorties de l'établissement

Pour la sécurité des élèves, les enfants du primaire **doivent être laissés au portail (Route de Bossey et/ou rue de Verdi) en arrivant à 8h15 et 13h**, les élèves de maternelle, eux, doivent être accompagnés jusque dans leur classe. Le soir, après 16h15, les parents ne devront pas stationner devant le portail et les portes de sorties.

→ Sorties exceptionnelles

Les parents ne sont pas autorisés à venir chercher ou déposer leurs enfants **en cours de journée**, sauf après demande écrite notifiée à l'enseignante via Ecole Directe. Les enfants sont à venir récupérer en passant par le secrétariat donc en passant par le portail du collège. La sortie se fait par le même endroit.

2) Hygiène et santé



L'école est désormais équipée d'une infirmière scolaire qui dispensera les premiers soins en cas de nécessité. Elle vous contactera bien sûr pour vous informer de l'état de votre enfant.

→ Médicaments :

Conformément à la loi, il est strictement **interdit d'apporter des médicaments** (y compris homéopathie, bonbons pour la gorge,...) à l'école, même en cas de traitement à suivre avec ordonnance.

Pour les cas d'enfants allergiques ou ayant une pathologie particulière, un **P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)** sera mis en place.

3) Suivi du travail scolaire



→ Résultats

Les livrets d'évaluation sont communiqués aux parents à chaque fin de semestre. Ils doivent être **signés** par les parents. Ce dossier d'évaluation tient lieu de livret scolaire et suivra l'enfant toute sa scolarité. Un rendez-vous individuel par famille sera donné deux fois par an par les enseignantes. Le travail hebdomadaire est à signer selon la demande de l'enseignant pour le primaire.

Les devoirs sont à vérifier avec votre enfant même après l'étude du soir.

→ Informations

Une réunion de classe est organisée pour informer les parents sur la nouvelle année scolaire en septembre. Pour un entretien individuel avec la directrice ou l'enseignant, **prendre rendez-vous au préalable via EcoleDirecte.**

Toutes les informations et circulaires sont transmises sur le site EcoleDirecte au responsable de l'enfant, il est donc à consulter régulièrement.

4) Accueil périscolaire



→ Garderie/étude :

Les enfants peuvent être accueillis gratuitement à partir de 7h30 et gardés entre 16h30 et 18h30 le soir. La garderie/étude du soir est un service payant organisé par l'école (à partir de 16h30).

Tout enfant indiscipliné ne sera plus accepté sur ces temps d'accueil. Tout retard répétitif à 18h30 entraînera une exclusion de la garderie/étude.

→ Le restaurant scolaire :

L'accueil au restaurant scolaire est aussi un service organisé par l'école. Dès 11h30, les enfants ont accès à la cantine. Les personnels de cantine et de surveillance ainsi que la propreté des lieux doivent être respectés.

Un règlement de cantine a été donné et expliqué aux élèves, en cas de non respect l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève, après avis de la direction et des personnels concernés, sera signifiée.

→ Les activités extra-scolaires (activités du soir et anglais du mercredi)

Il s'agit d'un service proposé par l'APEL dans l'enceinte de l'école. Les professeurs chargés des cours et la propreté des lieux doivent être respectés. **En cas de non-respect, l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève, après avis de la direction et des personnels concernés, sera signifiée.**

5) Vêtements (tenues et marquages)



L'école n'est en aucun cas le lieu d'exhibition vestimentaire. Les parents doivent veiller à ce que leur enfant soit habillé dans une tenue conforme à ce lieu et pratique.

Ainsi, les couvre-chefs sont interdits dans les salles de classe. Le port du survêtement (en dehors des jours où il y a EPS), les pantalons troués ou déchirés, les hauts courts ou transparents, les mini jupes ou shorts trop courts (au niveau des fesses) sont interdits. Le maquillage, les teintures de cheveux et le vernis à ongle ne sont également pas tolérés. Enfin, il est recommandé ne pas mettre de tongs/claquettes à votre enfant afin d'éviter les chutes dans la cour de récréation. Les vêtements des enfants doivent être marqués à leur nom, l'école n'étant en aucun cas responsable en cas de perte.

6) Objets dangereux et/ou interdits



Les objets dangereux ou de valeur (téléphones portables, bijoux, ...) sont **interdits**. Ils seront confisqués puis rendus à la famille après visa de la Direction. Les jeux de cour sont autorisés sous réserve de bonne utilisation. Pas de billes en maternelle. De même, bien faire attention aux objets ramenés à l'école (petits cadeaux, objets de la maison,..) qui circulent parfois entre les élèves .

7) Goûters



Le matin, seule les collations composées de fruits frais, fruits secs, compotes sont autorisés (sauf PAI) afin que les enfants aient une alimentation équilibrée et qu'ils aient encore faim pour le repas du midi.

Pour les élèves qui restent à la garderie, tous les goûters sont autorisés. Néanmoins, à partir de cette rentrée, seuls les goûters sans déchet seront autorisés. Il faudra donc retirer les emballages et mettre les aliments dans des boîtes de goûters.

8) Activités scolaires (EPS, voyages et sorties scolaires,...)



Les enfants doivent **participer à toutes les activités proposées** par l'équipe éducative conformément au projet éducatif et au règlement signé par la famille au moment de l'inscription de l'enfant (sauf sur autorisation de la direction).

9) Sécurité

Afin de garantir la sécurité des élèves, les portails d'entrée dans l'école sont fermés pendant les horaires de classe. Le code pour pénétrer dans l'école ne doit surtout pas être communiqué aux enfants.

10) Echelle des sanctions

Pour les classes élémentaires, nous utilisons le système de comportement journalier du TOPG :

T : Travail

O : camarade en Or

P : Paisible

G : Garderie

Chaque soir, l'enfant colorie les lettres du TOPG selon 3 couleurs :

- vert si le comportement est respectueux des règles

- jaune en cas d'avertissements répétés ou manquements réguliers à la règle

- rouge pour manquement grave au règlement

Au bout de 3 rouges dans la même lettre sur la période, l'élève sera convoqué dans le bureau de la directrice avec ses parents et recevra un avertissement écrit et une sanction assortie.

Au bout du deuxième avertissement, l'élève sera exclu de l'école ou de sa classe pour une durée d'une semaine.

Au troisième avertissement, l'élève sera exclu définitivement de l'école et son contrat de scolarisation sera rompu.

M. et Mme
s'engagent à respecter ce règlement.

Date :

Signature :